Image not found or type unknown

PAS DE RIPOSTE GRADUEE CONTRE LE TELECHARGEMENT ILLEGAL EN IRLANDE

publié le **16/12/2010**, vu **4382 fois**, Auteur : Anthony BEM

L'encadrement juridique des réseaux et la lutte contre le téléchargement illégal ont connu une avancée en Irlande qui constituent un précédent en Europe.

Le principal fournisseur d'accès à Internet de l'Irlande, la société Eircom, a mis en place, de son propre chef, une procédure de riposte graduée car il était accusé de « laisser filer la question du téléchargement illégal » et aussi afin d'éviter des problèmes juridiques et judiciaires.

Le FAI a donc mis en place une riposte graduée avec deux avertissements, par e-mail ou par courrier, avant la coupure de l'accès à Internet.

Dans l'Irish Times, le FAI a annoncé qu'il comptait traiter une cinquantaine d'adresses IP par semaine.

Le mécanisme irlandais est seulement le fruit de l'accord entre le fournisseur d'accès et la Sacem irlandaise (IRMA).

Mais à la différence du système français, le filtrage ne concernera pas le téléchargement lui-même mais juste le partage du contenu protégé sur P2P.

Par la suite, le FAI concurrent, la société UPC Broadband, s'est opposée au mécanisme de collecte des adresses IP.

Début décembre 2010, la justice irlandaise a confirmé à la société UPC Broadband qu'elle n'aura pas à participer à la riposte graduée mise en place pour lutter contre le téléchargement illégal.

Le jugement se fonde sur une législation locale divergente avec les directives européennes en la matière .

Pour l'heure, la politique française de répression contre le téléchargement illégal ne s'est pas encore fait ressentir, de manière volontaire ou involontaire.

En tout état de cause, *« les moyens de defense en cas de poursuite »* sont toujours d'actualité.

Je suis à votre disposition pour toute information ou action.

PS : Pour une recherche facile et rapide des articles rédigés sur ces thèmes, vous pouvez taper vos "mots clés" dans la barre de recherche du blog en haut à droite, au dessus de la photographie.

Anthony Bem
Avocat à la Cour
27 bd Malesherbes - 75008 Paris
Tel : 01 40 26 25 01

Email : abem@cabinetbem.com

www.cabinetbem.com

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés